

INDICATEUR DU

COÛT DE LA RENTRÉE

6988 82

pour les étudiantEs de Haute-Bretagne

3181 35 22

DOSSIER DE PRESSE

contact@fare-asso.fr

06 75 30 91 23

fare-asso.fr

6 Cours des Alliés



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR	3
ÉTUDIANT.E.S EXTRA-COMMUNAUTAIRES	6
FRAIS DE VIE COURANTE	7
FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	13
REVENDEICATIONS	17
MÉTHODOLOGIE	18
QU'EST-CE QUE LA FARE ?	19
CONTACT	20

AVANT PROPOS

Chaque année, la rentrée représente un moment particulièrement difficile pour les étudiantEs. Au-delà des frais directement liés aux études, il faut y ajouter l'ensemble de leurs dépenses indispensables : logement, alimentation, transport, fournitures et matériels pédagogiques.

En 2026, l'indicateur du coût de la rentrée pour unE étudiantE non boursierE sur le territoire de Haute-Bretagne s'élève à 3 181,20€, soit 100,73€ de plus qu'à la rentrée 2025. Derrière chaque euro supplémentaire se cache une réalité simple : **les dépenses indispensables augmentent, le budget pour vivre et étudier diminue.**

Quand on sait que le loyer moyen est de plus de 615€ par mois, on réalise mieux pourquoi unE étudiantE sur 5 ne mange pas à sa faim, des renoncements doivent inévitablement être statués. Et c'est inadmissible d'imposer ce fardeau à la jeunesse étudiante.

En conséquence, la FARE réclame **la pérennisation de l'encadrement des loyers** au niveau national, ainsi que des moyens assurant sa bonne application.

Les **repas CROUS à 1€** pour toutes et tous doivent aussi être **maintenus dans la durée**, non sans accompagnement d'une **enveloppe plus importante dans le PLF 2027** pour une bonne mise en place sur tous les territoires.

L'augmentation de toutes ces dépenses fragilise les conditions de vie et de réussite des étudiantEs. **CertainEs étudiantEs sont aujourd'hui amenés à choisir entre vivre ou étudier.**

Cet indicateur a pour vocation de mesurer la réalité du coût de la vie étudiante à la rentrée 2026 en Haute-Bretagne, en rappelant l'urgence d'agir pour que les jeunes puissent vivre et étudier dignement.



LA RENTRÉE NE DEVRAIT PLUS ÊTRE SYNONYME DE PAUVRETÉ

3 181 €

Coût de la rentrée pour unE étudiantE en Haute-Bretagne



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

SIGNIFICATION DE L'INDICATEUR

L'indicateur présente le coût de la rentrée pour unE étudiantE primo-arrivantE de 19 ans en licence 1 (ou équivalent) à l'université, sans double inscription, non boursierE et décohabitantE (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

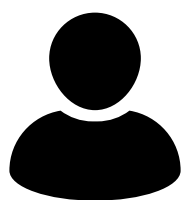
Toutefois, parce que les publics étudiants sont pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés qui peuvent s'ajouter selon certains cas de figure : frais d'inscription différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires, frais de transports pour les étudiantEs ultra-marinéS venant étudier en métropole, achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiantEs inscritEs en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiantEs.



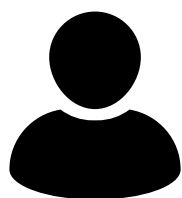
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

2026 : CHIFFRES-CLÉS



**ÉtudiantE non
boursierE**

3181,20€



**ÉtudiantE
extra-communautaire**

6988,82€

COÛT DE LA RENTRÉE	2026	%
FRAIS DE VIE COURANTE	1113,16	-1,17%
Loyer	615,15	5,03%
Assurance logement	6,49 €	10,89%
Restauration universitaire	20,00 €	-69,70%
Consommables – Alimentaire	177,27	1,05%
Consommables – Équipement	24,80 €	5,39%
Complémentaire santé	30,00 €	9,09%
Téléphonie – Internet	41,98 €	-12,51%
Loisirs	51,82	4,46%
Transports	146,15	0,66%
FRAIS DE RENTRÉE	2068,04	5,83%
Frais d'inscription	178,00 €	0,00%
CVEC	105,00 €	0,00%
Frais d'agence	326,36	0,09%
Dépôt de garantie	615,15	14,83%
Habillement	130,56	14,10%
Matériel pédagogique	502,25 €	-3,69%
Frais pédagogiques supplémentaires (manuels ...)	213,73	21,12%
FRAIS MODULAIRES (non comptabilisés)	11,56	-5,48
Menstruations	11,56 €	-5,48%
ÉtudiantEs extra-communautaires	1 072,45 €	/
TOTAL	3181,20	3,27%

ÉTUDIANTE EXTRA-COMMUNAUTAIRE

Les politiques actuelles mettent à la porte de nos Universités les étudiantEs extra-communautaires qui sont déjà dans une précarité inacceptable

Le 19 mai dernier, le gouvernement a publié son décret relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiantEs étrangerEs dans les universités. Ce qui se traduit par une multiplication des frais d'inscription jusqu'à 16 fois pour les étudiantEs originaires de pays non européens.

Nous faisons face à une **mesure discriminatoire de préférence nationale** allant à l'encontre de nos **valeurs** d'égalité sociale et économique.

Ces frais d'inscription s'élèveront jusqu'à **2 896€** pour une licence et **3 941€** pour un master.

Ces dépenses exorbitantes ne sont pas les seules attaques au porte-monnaie des étudiantEs : depuis le 1er juillet 2026, les Aides Personnalisées au Logement (APL) ont été retirées à ces mêmes étudiantEs extra-communautaires. Sans oublier le doublement du prix du titre de séjour s'élevant dorénavant à 150€...

Voici le résultat du plan *Choose France for Higher Education* qui avait pour but un rayonnement international de notre enseignement supérieur mais qui n'est en réalité qu'une mascarade remplie d'incohérences, quand on sait que **le premier facteur d'échec académique est la précarité étudiante**.

Quand on connaît les difficultés pour unE étudiantE de subvenir à ses besoins vitaux dans la législation actuelle, il est délirant d'appliquer de tels frais non seulement aux nouveauxELLES arrivants à l'université, mais aussi à touTEs celles et ceux qui bénéficient depuis des années de l'enseignement supérieur dans l'hexagone, remettant complètement en cause l'accès égal à l'enseignement supérieur pour touTEs en France tel qu'il devrait être.

IL N'EST PAS POSSIBLE DE SÉLECTIONNER DES ÉTUDIANTES SUR LA BASE DE CRITÈRES ÉCONOMIQUES

En conséquence la FARE demande :

- **Un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires : retour à 178€ de frais d'inscription pour toutes et tous ; accès aux APL et à toutes les aides sociales sans discrimination sur l'origine ; la baisse du coût du titre de séjour étudiant ; la suppression et a minima le retour à la baisse du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.**
- **L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.**

LICENCE

2896€ (X16)

MASTER

3941€ (X16)

1/2 des bénéficiaires des AGORAé de France sont des étudiantEs étrangerEs

6988€

= coût de la rentrée pour unE étudiantE extra-communautaire

FRAIS DE VIE COURANTE

1113,16€



Dans la méthodologie employée lors du calcul de l'ICDR, les frais de vie courante correspondent dans leur définition aux frais payés **chaque mois** de l'année universitaire. Ce qui en fait la dépense majoritaire sur l'année d'unE étudiantE.

Et pour cause, ces frais comprennent :

- Les loyers ; les assurances logement ; l'alimentation, dont les repas au RU ; Les équipements d'hygiène et d'entretien ; la complémentaire santé ; la téléphonie et internet ; les loisirs ; les transports.

Parmi ces catégories, nombreuses sont celles qui seront malheureusement sacrifiées, au détriment inévitable de la santé générale de l'étudiantE.



LOYER

615,15€



ALIMENTATION

177,27€

FRAIS DE VIE COURANTE

LOGEMENT

1^{er} poste de dépenses dans le budget d'unE étudiantE

Le logement constitue la première dépense des étudiantEs. À la rentrée 2026, le loyer moyen d'un appartement de 25m² en Haute-Bretagne s'élève à 615€ par mois, sans compter les charges et dépenses annexes. En 2026, le montant moyen des loyers a progressé de 5,03%, accentuant la pression financière que connaissent les étudiantEs.

5,03% d'augmentation, cela représente près de 30€ supplémentaires chaque mois en moyenne, soit près de 300€ supplémentaires sur une année universitaire.

300€ supplémentaires sur une année universitaire, c'est une somme qui ne pourra pas être consacrée à la santé, ni à une alimentation saine, ni aux loisirs et à la culture.

1 logement CROUS pour 17 étudiantEs

+5,03%

615,15€



LOGEMENT

Pour 52% des étudiantEs,
il reste moins de 200€ après avoir payé le loyer

Les étudiantEs logéEs dans les résidences du CROUS n'échappent pas à cette hausse des loyers. En cette rentrée 2026, **les loyers des logements du CROUS augmentent de 1,04%**. Cette hausse des loyers est nettement moins importante que celle connue dans le parc locatif privé, mais vient malgré tout alourdir une dépense particulièrement importante dans le budget des étudiantEs.



L'ENCADREMENT DES LOYERS ?

Possible depuis 2018, l'encadrement des loyers pour les villes en zone tendue est une mesure essentielle pour éviter l'envolée des prix sur les logements dans les villes en tension sur leur offre de logement. Ce dispositif en expérimentation jusqu'en novembre 2026 a montré ses preuves. Il est nécessaire de pérenniser ce dispositif par voie législative, de renforcer les contrôles dans les villes qui l'ont appliqué et enfin que l'ensemble des villes en zones tendues portent cet encadrement des loyers.

En conséquence la FARE demande :

- La **pérennisation de l'encadrement des loyers** au niveau national en un réel dispositif doublé d'un **meilleur contrôle du respect de ce dispositif** et d'un **déploiement sur tout le territoire**.
- Le **retour de l'universalisation des APL**
- Le **gel des loyers et charges locatives des logements CROUS** par un **investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS** permettant les rénovations nécessaires sans sur-coûts pesant chaque année depuis le dégel sur les étudiantEs.
- La **construction massive de logements étudiants gérés par les CROUS**
- **En urgence, le conventionnement de résidences privées par les Crous** pour garantir des loyers sociaux

FRAIS DE VIE COURANTE

ALIMENTATION

20% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim

Source : Consultation BOUGE TON CROUS, 2024, FAGE

+1,05%

177,27€

= 1ER SACRIFICE



Dans la méthodologie est pris en compte un budget alimentation pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS. Nous simulons un panier de courses pour 30 petits déjeuners et 40 repas, basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous calculons le budget moyen d'unE étudiantE ayant une alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne. Pour nos moyennes nous prenons en compte que 5% des jeunes de moins de 30 ans ont un régime végétarien.

En tenant compte du repas à 1 euros, nous chiffrons toujours une somme totale de 177,27€ par mois qui est déboursée pour l'alimentation. Or l'alimentation reste un des premiers postes de dépenses sacrifié par les étudiantEs, ainsi pour la majorité d'entre elles et eux il est impossible de suivre les recommandations du Plan National Nutrition Santé, privilégiant alors les produits premier prix.

Cette situation alarmante est telle que les étudiantEs en Haute-Bretagne **sautent en moyenne 3 repas par semaine** par faute de moyen.

FRAIS DE VIE COURANTE

ALIMENTATION

LES AGORATOUR DE LA FARE

ConscientEs de la pauvreté étudiante grandissante sur le territoire de Haute-Bretagne, nous avons souhaité mettre en place une grande distribution alimentaire nommée "AGORATour". Le projet consiste à distribuer des paniers repas à hauteur de 1€ pour les étudiantEs sur les différents campus universitaires du territoire.

Depuis sa création l'année dernière, les distributions ont eu lieu sur les différents campus de l'université de Rennes ainsi que sur le campus Mazier à Saint-Brieuc.

Les AGORATour sont organisées en collaboration avec nos associations étudiantes adhérentes sur les différents campus afin de toucher un maximum d'étudiantEs. Cette distribution alimentaire est **ouverte à toutes les étudiantEs** peu importe leurs critères sociaux.



En conséquence la FARE demande :

- **La pérennisation du repas CROUS à 1€ pour toutes et tous accompagné d'une enveloppe plus importante dans le PLF 2027 pour une bonne mise en place sur tous les territoires : 2 repas équilibrés et complets à 1€ par jour, le soir et le week-end compris.**
- **L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, notamment les villes universitaires d'équilibre (VUE) par le développement de conventionnements proches des lieux de stage, et d'études comme prévu par la loi Lévi**

VIE ÉTUDIANTE : LOISIRS **51,32€**

Étudier ne peut pas se résumer à assister aux cours, à réviser et à travailler. Pouvoir bénéficier d'une vie sociale, culturelle et sportive est essentiel à l'équilibre et à l'épanouissement des étudiantEs. Pourtant, pour une grande partie d'entre elles et eux, ces activités deviennent secondaires dès lors que le budget ne permet plus de les financer. Les étudiantEs se retrouvent à devoir faire des choix financiers aux dépens de leur qualité de vie étudiante, dans un contexte de coûts grandissants sur la plupart des autres postes de dépenses. Avec une **nouvelle augmentation de 4.46% cette année**, les loisirs passent encore au second plan, alors même qu'il est prouvé essentiel de se sortir de son travail régulièrement pour un meilleur apprentissage.

Concernant la métropole rennaise, le dispositif *Sortir!* permet aux étudiantEs boursierEs échelons 2 et plus de bénéficier de tarifs réduits sur la culture, les loisirs, et le sport. Ce dispositif montre une réelle intention de Rennes Métropole qui complémente les tarifs préférentiels étudiants proposés de façon volontaire par les structures, mais il s'agit uniquement d'une aide locale qui n'existe pas sur d'autres communes du territoire comme Saint-Brieuc.

LORSQUE L'ARGENT MANQUE, LES LOISIRS SONT LE PREMIER SACRIFICE AVEC L'ALIMENTATION.

En conséquence, la FARE demande :

- **L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante (culture, activité physique, etc) pour touTEs les étudiantEs, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux**
- **La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuites à proximité de chaque résidence CROUS**
- **L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de vie, avec des activités culturelles, espaces associatifs, de formations, etc**
- **La gratuité, ou à défaut la mise en place de tarifs solidaires, portés par les municipalités à destination des jeunes de moins de 25 ans pour les activités culturelles, sportives et associatives**

VIE ÉTUDIANTE : TRANSPORTS

146,15€ = MOYENNE DU COÛT MENSUEL
DES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports sont un autre volet de dépenses inévitables sur lequel un·e étudiant·e ne peut faire de coupes.

La pondération des différents coûts des transports sur notre territoire **revient à 146,15€**.

Le calcul prends en compte les dépenses liées aux abonnements aux transports en communs dans les villes de Rennes et Saint-Brieuc ainsi qu'à quelques trajets en voiture durant le mois, basé sur les tarifs spécifiques à la ville en question.

Cette légère hausse de moins de 1% par rapport à 2025 (145,19€) semble insignifiante, néanmoins ce nombre s'inscrit tout à fait dans le prolongement de la **majoration des prix des transports depuis 2021**, qui étaient estimés à environ 130€ par mois selon l'indicateur du prix de la rentrée réalisé cette année-là.

Malgré des chiffres moins impactants à première vue, nous ne pouvons que constater qu'il est capital d'indexer les barèmes des bourses sur l'inflation.



En conséquence, la FARE demande :

- **La gratuité des transports ou a minima la mise en place d'une tarification étudiante dans les villes étudiantes**
- **Le développement des mobilités douces, notamment via la mise en place d'aides financières**

FRAIS D'INSCRIPTION ET CVEC

La rentrée universitaire représente une charge toujours plus lourde pour les étudiantEs. Après plusieurs années de gel, les frais d'inscription ont augmenté de près de 2 % en 2025, venant alourdir des budgets déjà fragilisés.

Par exemple, les étudiantEs de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFPEK) de Rennes ont vu leurs frais de scolarité augmenter de 20,9% en moyenne depuis 2023, **passant de 6 471 euros en 2023 à 8 182,75 euros par an en 2026**. Déjà contraints de souscrire un prêt pour financer leurs études avant leur entrée en études, les étudiantEs en Masso-Kinésithérapie se retrouvent alors dans l'incapacité de payer leurs dernières années d'études.

Pour les étudiantEs non boursierEs, ces frais s'ajoutent à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), elle aussi indexée sur l'inflation, alors que les aides sociales ne suivent pas la même évolution.

La CVEC, censée financer la santé, le sport, la culture et l'accompagnement social, reste par ailleurs trop souvent opaque dans son utilisation. **Nous refusons que les étudiantEs soient amenés à financer les conséquences du sous-financement de l'enseignement supérieur.** L'État doit prendre ses responsabilités et garantir un financement public à la hauteur des besoins.

CVEC
105€

LICENCE
178€

MASTER **254€**
DOCTORAT **398€**

En conséquence, la FARE demande :

- **La transparence dans l'utilisation des fonds CVEC par les établissements**
- **La désindexation de la CVEC à l'inflation et au long terme sa prise en charge totale par l'Etat**
- **L'opposition à toute augmentation des frais d'inscription, dans tous les établissements pour touTEs les étudiantEs**

BOURSE SANITAIRES ET SOCIALES

Depuis la loi de décentralisation de 2004, la gestion des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) relève de la **compétence des régions**. Depuis 2016, ces bourses sont alignées sur celles du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), basées sur des critères sociaux.

Toutefois, la gestion des BFSS par la Région Bretagne complexifie la rentrée des étudiantEs en formations sanitaires et sociales (FSS). Contrairement à la **CVEC ou au logement**, dont la gestion est majoritairement centralisée par le **CROUS**, l'étudiantE doit ici traiter avec unE interlocuteurICE supplémentaire pour obtenir sa bourse.

Depuis plusieurs années, les régions, dont la Bretagne, rencontrent d'importantes difficultés dans la gestion des bourses sanitaires et sociales (BFSS). Ces dysfonctionnements, tels que les **retards de versement** et la **complexité administrative**, fragilisent directement les étudiantEs, qui se retrouvent souvent dans des situations de grande précarité. Pourtant, cette aide financière est un soutien essentiel au quotidien, particulièrement à la rentrée, période où les dépenses sont les plus élevées pour les étudiantEs bretonNEs. À chaque rentrée, tous les étudiantEs doivent s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans leur établissement d'enseignement supérieur. Si les étudiantEs bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux en sont automatiquement exonéréEs, les **étudiantEs en FSS** doivent, quant à ELLEux, **avancer les frais et solliciter un remboursement** via une procédure spécifique auprès du CROUS. La multiplication des interlocuteurICEs complexifie ces démarches administratives, pénalisant ainsi les étudiantEs qui ne parviennent parfois pas à obtenir le remboursement de leur CVEC.

Nos voisins, les régions Normandie et Pays de la Loire, ont confié la gestion des BFSS au CROUS, ce qui s'avère bénéfique pour les étudiantEs en FSS en termes de démarches et de versements mensuels de l'aide.

En conséquence, la FARE exige :

- **Le transfert de la gestion des BFSS de la région Bretagne vers le CROUS à court terme**
- **Le transfert de compétence à long terme.**
- **Les éluEs CROUS Bretagne de la Fédération des Associations du Réseau Étudiant de Haute-Bretagne (FARE) et la Fédération des associations étudiantes de Bretagne Occidentale (Fédé B) souhaitent accompagner la Région dans ce transfert de gestion afin de garantir une égalité dans les démarches pour tous les étudiantEs bretonNEs.**



FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES ILLÉGAUX



En plus des frais de rentrée parfois importants, les étudiantEs de certaines filières sont obligéEs d'acheter du matériel pédagogique obligatoire qui se retrouvent donc **à leur frais**.

Malgré un léger recul cette année de 3,69%, le matériel pédagogique général représente toujours un coût important pour les étudiantEs.

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».

À titre d'exemple, les étudiantEs en odontologie de deuxième année doivent acheter du matériel pédagogique spécifique indispensable à la réalisation des travaux pratiques. A Rennes ces frais correspondent à 650€ pour les étudiantEs bénéficiant d'une bourse, et **850€ pour les non bénéficiaires**.

De la même manière, les étudiantEs en STAPS du territoire sont contraints de se procurer du matériel sportif spécifique à leurs frais.

En conséquence la FARE demande :

- **La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite**
- **Le meilleur contrôle pour la suppression en urgence des frais complémentaires obligatoires illégaux**

REVENDICATIONS

ÉTUDIANTES EXTRA-COMMUNAUTAIRES

- Nous exigeons un retrait immédiat des mesures dangereuses, xénophobes et incohérentes qui touchent les étudiantEs extra-communautaires : les frais d'inscription 16 fois plus élevés depuis la rentrée 2026 ; la suppression des APL depuis le 1 juillet 2026 ; le doublement du coût du titre de séjour étudiant ; l'augmentation du plafond de ressources exigé à prouver pour venir étudier en France.
- L'accès aux bourses sur critères sociaux pour les étudiantEs extra-communautaires dès l'arrivée en France.

UNE PÉRENNISATION DE L'ENCADREMENT DES LOYERS POUR PROTÉGER LES ÉTUDIANTES

- Il est urgent de pérenniser le dispositif d'encadrement des loyers pour éviter que la hausse des loyers ne vienne fragiliser encore davantage des budgets étudiants déjà à bout de souffle, et ce encore plus dans des villes déjà en tension comme Rennes ; et son élargissement à toutes les zones tendues, en renforçant les contrôles.
- Une augmentation massive, ambitieuse et durable des capacités du parc immobilier des CROUS via la construction et la réhabilitation de logements étudiants.

UNE RÉFORME DES BOURSES URGENTE

- En urgence, en attendant une réelle réforme systémique :
Une proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale prévoit des mesures d'urgence simples et justes : l'indexation des montants et barèmes des bourses sur l'inflation, et leur annualisation soit le versement de deux mensualités supplémentaires en juillet et août. Ces mesures ne relèvent ni du luxe ni de l'exceptionnel, le Sénat doit prendre ses responsabilités et voter ce texte pour une entrée en vigueur rapide et urgente de ces mesures.
- Il y a nécessité d'augmenter le nombre de boursierEs à 1 million pour inclure les étudiantEs extrêmement précaires mais non boursierEs, qui sont obligéEs de se salarier et d'avoir recours aux aides alimentaires pour survivre.

MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs. Depuis la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil d'estimation des prix des loyers développé par SeLoger. L'outil donne une valeur de loyer au m2 pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné, meublé ou non meublé. Les moyennes sont prises pour chaque ville pour un logement T1 de 25m2 meublé.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2025 - 2026 passe de 3,30€ à 1€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien. Pour calculer le montant en région, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 50 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2025 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour un·e étudiant·e s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC MODIFICATION

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2026 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 25m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes assurances logements étudiantes pour un logement de 25m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire notamment en papeterie et de l'achat d'un ordinateur portable en début d'année universitaire.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE – SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandés (manuels, etc.) ou imposés (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiant·es selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.

Les frais de transport des DROM/COM à l'hexagone correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

QU'EST CE QUE LA *FARE* ?

La *Fédération des Associations du Réseau Étudiant (FARE) de Haute-Bretagne* est une association fédérative à but non lucratif de la loi de 1901. La FARE est issue de la fusion entre la Fédération des Associations de Haute-Bretagne (FAHB) et la Fédération Étudiante Rennaise Inter-Associative (FERIA).



C'est une **organisation représentative des étudiantEs** présente sur les territoires d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor.

La FARE est fondée sur le principe démocratie participative et est gouvernée par les 22 associations étudiantes adhérentes réparties sur les campus de Saint-Brieuc, Rennes, Fougères et Saint-Malo.

Notre association a pour objectif de mettre toutes ses ressources au service de l'intérêt étudiant général dans le respect mutuel des convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses.

Engagée dans la lutte contre l'obscurantisme et les idées prônant la haine, la FARE promeut des valeurs humanistes, de tolérance, de non-discrimination, et plus généralement elle défend l'intérêt de toutE étudiantE au cours de son parcours académique.

Nous portons avec notre réseau plusieurs projets s'inscrivant dans cette démarche :

- Un parc matériel à destination des associations du territoire, le Bagad'Asso
- Bouge Ta Prison, comportant un axe de tutorat à destination des étudiantEs incarcéréEs, et un deuxième axe de sensibilisation générale au monde carcéral.
- Les AGORAtour, des distributions alimentaires ponctuelles sur les différents campus de Haute-Bretagne.



22 associations adhérentes

62 éluEs universitaires et CROUS

2 départements



CONTACT

Colin Ozanne

Président

contact@fare-asso.fr

06 75 30 91 23